



Ottawa, le 28 août 2015

Avis des douanes 15-032

Plan d'urgence pour les pannes de système

1. Le présent avis a pour but d'informer les Partenaires de la chaîne commerciale que le [Plan d'urgence en cas de pannes de système](#) est présentement publié sur le site Web de l'Agence des services frontaliers du Canada.
2. Dans ce plan sont présentées de façon détaillée les exigences et les procédures que toutes les parties touchées doivent respecter au cours des pannes de système qui nuisent aux procédures normales de déclaration. Vous avez accès au document principal dans lequel les exigences sont précisées, ainsi qu'aux feuilles du Sommaire des procédures en cas de panne, qui fournit une vue d'ensemble des exigences en matière de déclaration pour les PCC, par type de client.
3. Toutes les annexes du Plan d'urgence en cas d'interruption de service peuvent être obtenues en envoyant une demande (courriel) à l'[Unité des services techniques aux clients commerciaux \(USTCC\)](#).
4. L'USTCC envoie des courriels aux clients pour les pannes de système, ainsi que les congés fériés, les taux de change, les mises à jour du tarif, les taux d'intérêts, etc. Si vous souhaitez recevoir ces courriels, vous pouvez demander à ce que votre nom fasse partie de la liste d'envoi en envoyant un courriel à tccu-ustcc@cbsa-asfc.gc.ca.

Nota : Des courriels sont seulement envoyés pendant les heures normales de bureau, HE. Pour les dernières nouvelles en dehors des heures normales de bureau, n'hésitez pas à communiquer avec la ligne ouverte de l'Unité des services techniques aux clients commerciaux (USTCC) au **1-888-957-7224**. Les clients qui reçoivent déjà les avis par courriel de l'USTCC n'ont pas besoin de s'inscrire.